Le Coin DU « Broutteux »

L'PETIT SOU

J'ai souf dire que l'petit sou allot ête crirô de l'circulation ; in n'va même pus in faire des nouveaux pas'qui paraitrot qu'vu l'cherté du nickel, y coûte, pour in fabriquer, pus du double qui n'veut. Ch'étrot, comme y dijot min vi mon coque, faire vir la lune pour un sou et user pou deux sous d'tchandelle...

Ah ! c'petit sou qui nous remémore des belles souvenances !

Etant afant, tchan qu'in l'avot eu pou sin dimanche, comme in étot hureux de l'tenir vin s'main pour aller au boutique acater sot inne coûque à rogina, in rondanisse, ou in bâton d'galotin, ou ben des bablards qu'in n'd'vot.

Mais, tchan qu'in avot in sou pou sin dimanche, in étot d'jà grand, savez ; au preume, d'vant l'âche de sept ans, in avot in doupe ! Ch'n'étot foque qu'à l'âche de raison qu'in pouvot avoir c'sou qui étot si populaire pos foque chez les p'tits, mais chez les grands qui jeuottent à cartes avec in enjeu d'in sou d'sous l'tapis.

Et des jeux à in sou y n'd'avot vin tous les p'tits boutiques.

Asseuré que ch'n'étot pos des gu'vaux mécaniques, ni des bébés qui dittent papa maman, mais, pour in sou, j'vous diroe ben acore tous les p'tits jeux qu'in pouvot avoir : des marpes, in n'd'avot tros pour in sou, des qu'neiques in n'd'avot chinq. In avot in dé à coude ou in dé à jeuer au pus haut d'points. Inne petite balle bourrée d'soin, inne petite boite de perles à infiler. In chiffiet, qu'pour in sou y avot assez d'forche pou faire tempêter l'mon père qui bouchot ses oreilles in criant : « Te nous incornes avec tin chiffiet ! » Et y avot ben acore d's'autes jeux qui n'coûtottent foque in sou.

A l'ducasse des Ricolettes, d'ù qu'in s'régalot d'ouquebaques d'in sou, y avot toudis in manège de gu'vaux d'bos d'ù qu'in devot bousser pou l'faire tourner et les garchons qui voulottent ben assister à bousser, y allottent in tour sans donner le sou. Y avot aussi d'z'anneaux à infier avec inne broque de bois. Au mitan du manèche, in attindot in orgue d'barbarie qu'à des mominis in n'arot pos su dire si ch'étot inne vaque ou ben in baudet qui s'délamintot...

L'petit sou a été tchanté avec succès. Je m'rappelle même qu'une année à l'demi Carême, inne société établie au cabaret du « Dernier Sou » lil' a tchanté *Les richards sans l'sou.*

In tchantot aussi :

Bien astiqué propre comm' un sou,
Qu'il est gentil mon p'tit pioupiou.

Vous allez m'demander pouquo qu'in dijot propre comme in sou ? Bé, ch'est qu'l'orche d'avoir passé d'poche in poche y lujot comme inne pronne.

Et cheull' chanson avec c'l'erffrain :

Quat' sous quat' sous,
Pour monter notre ménage,
Quat' sous quat' sous,
Ma p'tite femm' qu'en ferons-nous ?

Et l'fameuse chanson, *La chasse aux pièces de cent sous.* Et d'z'autes et acore d'z'autes...

Et l'z'imaches à in sou ! Chés fameuses imaches d'Epinal, qui nous apprenottent l'Histoire de France, les légendes, les chansons populaires.

J'ai souvenance, qu'à m'n'enfance, à l'entrée de l'rue d'Lille, à l'boutique d'jouets d'mon Harinckouk, y avot toudis à l'étalache d'z'imaches qui faijottent in plaiji chucré à l'z'afants.

J'avos acore Napoléon avec s'n'erdingote grise, qu'au p'tit jour à l'bataille d'Austerlitz, pou vir si les postes étottent ben gardés, à fait inne ronde li-même. In passant vis-à-vis d'in poste, in veyot l'sentinelle qui li barrot la route in dijant : « Quand vous serlez le Petit Caporal, vous ne passerez pas... »

Et à Arcole, Napoléon qu'au travers la mitraille y traverse l'pont in faijant flotter victorieux l'drapeau d'la France. Et in Egypte, tchan qui dit à ses soldats : « Du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent ! »

Et les légendes, et les contes de fées, et Geneviève de Brabant, Paul et Virginie, Robinson Crusoé.

Mais ch'étot surtout les chansons populaires : *Le bon roi Dagobert, Malbrough, Au Clair de la Lune, Je m'vos* acore entouré d'mes p'tits comarades qui m'dijottent : « Chante encore, vas, Juliet. » Pas'que ch'étot toudis mi qui avot l'pratique. Comben d'fos qu'j'ai tchanté l'complainte du *Juif Errant*, qui avot vingt-quatre couplets et qu'à l'fos y criottient bis !

Vous veyi qu'à l'époque j'avos d'jà du succès, et m'scène de théâte, ch'étot l'trottoir sus l'devant d'inne boutique.

Vin l'z'imaches, y avot aussi les fables d'Lafontaine : *Le Corbeau et le Renard, Le Loup et l'Agneau,* et acore d'z'autes.

Et l'théâte à in sou... Ch'étot des marionnettes que j'aijos jeuer vin l'ruelle de chez Grou, à l'intrée de l'rue d'Lille.

Là, vin in magasin, au fond de l'ruelle, j'avot établi in p'tit théâte de marionnettes d'ù que l'dimanche in donnot des grrrandes représentations annoncées avec inne sonnette et in criant : Entrez, entrez; prenez vos places, c'est un sou, un sou par personne...

In oute des piches de Saint Antoine, la maladie imaginaire (répertoire classique), j'jeuos des piches de m'composition.

J'avos aussi in p'tit life nommée *Le Séraphin du jeune âge,* d'ù qui s'trouvot des piches comme : *Madame la Baronne, Le Petit François, Le Pont cassé.*

Ebé, qu'in s'amusot ben à min théâte !

Et j'avos du succès, savez : tous les dimanches in erfusot des plaches même à les grandes personnes.

J'peux dire que tous l'z'afants du bord de l'rue d'Lille et les ceux du Grand-Marché y n'ont v'nu vir jeuer mes marionnettes. J'ai souvint rincontré des madames devenues des grand'mamans, qui s'avottent assis sus les bancs du théâte du futur Broutteux tourquennois.

Et les journals à in sou !

Adan, in l'ijant, je n'm'aros jomais douté qu'in jour j'aros récris mi tout seu in journal pindant vingt-chinq ans. Y m'a faulu in donner des brouttées d'artiques !

In pus que d'cha l'ai récris pindant trinte-deux ans in armenaque et, au jour d'aujoud'hu, à l'âge de quater-vingt-huit ans, j'écris acor pou mes lijeux du « Coin du Broutteux » des p'tits artiques que j'aus heureux d'pouvoir aigner du nom d'vou djai copagnon l'Broutteux

Jules WATTEEUW.

PETITE CORRESPONDANCE

G.V.E. — Ce n'est pas extraordinaire et il en a toujours été ainsi. Les prix sont toujours inférieurs là où le producteur va offrir sa marchandise.

—— Bon espoir. No 10. — Il faut faire expertiser votre violon par un luthier. Voyez le bottin —— Teinette qui veut savoir. — 1o) Sous le régime de la communauté, les biens réservés de la femme provenant de son libre salaire entre dans le partage du fonds commun. 2o) Vous avez dû payer une amende pour omission de biens dans la succession et un intérêt de retard. Demandez le détail de votre compte à l'Enregistrement. Il nous semble que les droits, l'amende et les intérêts ensemble, ont pu facilement atteindre la somme qui vous a été réclamée. — Armur. — Les renseignements que nous vous avons donnés concernant les loyers d'habitation. Pour les locaux commerciaux, il n'y a rien de semblable. — L'insouciante. — 1o) En principe, les primes d'assurances contre l'incendie sont à la charge du propriétaire bénéficiaire en définitive de la police. Le locataire ne peut avoir à payer qu'une assurance contre les risques locatifs. Cependant, il est d'usage dans la région que certains propriétaires fassent supporter les frais de leur police d'incendie au locataire. Cet usage peut paraître critiquable. Il n'en reste pas moins que si locataires et propriétaires ont accepté ces conditions, elles s'imposent aux parties. 2o) En ce qui concerne les impôts, il faut distinguer. Le propriétaire peut ajouter le coût des dépenses d'amélioration faites depuis 19.4 (il s'agit d'améliorations et non des réparations normales). Le loyer de base ainsi obtenu ne pourra dépasser la valeur locative de locaux similaires ayant bénéficié d'améliorations analogues avant le 1er août 1914. Ce loyer de base doit être multiplié par les coefficients 2.80 (loyers charges non comprises), ou 3.10 (loyers, charges comprises). Le propriétaire pourra encore ajouter à ce prix l'amortissement des améliorations effectuées, d'accord avec les locataires, depuis le 1er juillet 1937 (maximum : 10 % du loyer), et les « majorations » d'impôts grevant l'immeuble, survenues depuis 1926, sauf en ce qui concerne l'impôt foncier. Le prix établi, en tenant compte de ces éléments, est le prix limite et il ne faut pas y ajouter les 10 % résultant de l'abrogation du décret Laval. - *Les 10 %* : Tous les locataires qui ont bénéficié de la réduction de 10 %, sont susceptibles de subir une augmentation d'autant. Mais celle-ci est comprise dans la détermination du coefficient de 2.80 pour les loyers astreints au prix limite. - *Réduction au prix limite* : Il faut être dans les six mois de la première quittance constatant la majoration aboutissant à faire dépasser le prix limite. Passé ce délai, il y a forclusion et on ne peut plus demander la réduction. La loi du 1er janvier 1938 n'a pas ouvert de nouveaux délais. Si le loyer dépasse le prix limite, mais que l'on est forclos, on peut, selon nous et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, subir la hausse de 10 % si l'on a par ailleurs bénéficié de la réduction du décret Laval.

—— M. F. — Oui, et surtout en raison de votre âge. Si cela arrivait, et si vous jugez être dans votre droit, vous pourriez porter votre réclamation devant le préfet et, le cas échéant, devant le ministre du Travail (simple lettre), en le faisant appuyer par votre député. —— Corinne. — L'indice du coût de la vie est publié par la Commission du coût de la vie, tous les six mois. —— Toto. — Vous avez, en effet, très bien compris. Il faut cependant noter les changements survenus pour la détermination du loyer de base, pour les améliorations et les majorations d'impôts. —— Cordial abonné, 9 × 5. — Essayez de faire cesser cet état de choses par la persuasion, c'est le meilleur moyen. Si vous n'y arrivez pas, faites-vous faire une boîte aux lettres qui puisse être sérieusement verrouillée et conservez la clef. —— Cafards. — Bouchez les trous et demandez à votre droguiste un insecticide. —— Niveau à L. — Non, c'est un loyer commercial. —— Charlot 4. — Oui. —— Une petite femme désolée. — Ecrivez au maire qui fera parvenir. —— Buzy-Marcq. — 1o) Nous l'ignorons. 2oo) En principe, c'est le second, sauf conventions contraires précisées au début de la partie. —— 1 Lilloïs heureux. — La solution adoptée par le receveur des loyers semble la plus normale. Nous ne voyons pas en quoi elle peut vous léser. —— Marie II. — Question fort délicate. Voyez un homme de loi belge. —— Une Française. — Pour être exécutoire en France, il faut que ce jugement reçoive l'exéquatur d'un tribunal français. —— Le Pavainare. — Voyez une banque. —— Rébert. — Il existe dans chaque bureau de recrutement un office de renseignements Ecrivez à cet office au bureau de recrutement de Lille, place aux Bleuets, en mettant un timbre pour la réponse, vous recevrez la documentation voulue. —— J. L. 11. — 1o) Non. 2o) Non.

Tribunaux

TRIBUNAL DE LILLE

(Troisième Chambre)

Présidence de M. Labalette

Audience du 11 janvier 1938

Deux des agresseurs du commissaire de police de Wasquehal pendant la nuit du réveillon sont condamnés

Un réveillon avait été organisé dans un café de Wasquehal, à l'occasion de la Saint-Sylvestre. On s'y était sans doute fort amusé et considérablement « rafraîchi », car la sortie en fut tellement bruyante que M. le commissaire de police dut être alerté. Son arrivée ne calma pas les agités, dont certains se mirent à l'injurier, disant « qu'un homme valait un homme », qu'ils n'avaient pas peur de lui, et le frappèrent. Pour ce faire, ils utilisèrent même des bouteilles de bière et le magistrat fut atteint aux jambes.

Quatre inculpés ont comparu hier devant le tribunal : deux furent acquittés : Casimir Krysaniak, 22 ans, demeurant à Fiers, et Pietro Srysiick, 29 ans, charretier agricole, à Wasquehal; M. Frasserak, 29 ans, garçon coiffeur à Croix, a été condamné à 50 fr. d'amende avec le bénéfice du sursis et J.-B. Parasie, 31 ans, tisserand à Wasquehal, à 15 jours de prison avec le bénéfice du sursis et 25 fr. d'amende.

Contrebande. — Henri Huyghe, 29 ans, ouvrier agricole à Roulers, et Evariste Casteleyn, 23 ans, chauffeur à Coxyde, ont tenté de « passer » par Halluin du tabac et... des échelles. Ils ont été condamnés à trois mois de prison et à une amende de 1.000 francs.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'assassin de Vimy est renvoyé devant le jury du Pas-de-Calais

Georges Hervault, le vagabond assassin de la jeune Rachel Renard, à Vimy, a été renvoyé par la Chambre des mises en accusation devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

D'autre part, la Chambre des mises en accusation a ordonné le maintien en détention de Gustavine Deraedt, épouse Follet, ménagère à Tourcoing, inculpée de vol.

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 12 janvier :

Aujourd'hui : saint Alfred; demain, saint Léonce.

Lever,: Lever, 7 h. 43; coucher, 16 h. 15.

Soleil : Pleine le 16.

Bulletin météorologique pour la journée du 12 janvier (région Nord) : Ciel se couvrant progressivement par l'Ouest; nouvelles pluies, rares éclaircies et ondées; l'après-midi vent du Sud-Ouest modéré; le minimum de température sera en faible hausse.

Pharmacien de garde : Mlle Lenfant, 15, rue du Chemin-de-Fer.

Caisse d'Epargne : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité roubaisien de protection de l'Enfance : de 10 à 11 h., au groupe Linné (entrée par la rue Ingres prolongée) et de 16 à 17 h., à la Goutte de lait.

DANS LA GENDARMERIE

M. Boute est nommé maréchal des logis chef

Nous apprenons avec plaisir qu'un des excellents gendarmes des brigades de Roubaix, M. Abel Boute, vient d'être promu sur place maréchal des logis chef.

Cet avancement vient récompenser un

(Ph. J. de Rx)

LE MARÉCHAL DES LOGIS CHEF BOUTE

gendarme particulièrement actif dont le zèle intelligent était depuis longtemps apprécié.

Originaire de Fleurbaix (P.-de-C.), M. Boute fit son service militaire à Sedan, dans l'artillerie lourde. Il termina son temps avec le grade de maréchal des logis et, en 1928, il entra dans la gendarmerie à Lille.

L'année suivante, il fut affecté à Roubaix où il conquit vite la sympathie de ses camarades et l'estime de ses chefs.

Nous lui présentons nos vives et cordiales félicitations.

LE MOTO-CLUB DU NORD

42, rue du Maréchal-Foch, à Roubaix, délivre toujours pour DIX FRANCS le triptyque pour la Belgique et le Luxembourg.

Assure GRATUITEMENT la défense civile de ses membres, paie les frais de justice et abandonne intégralement et sans ristourne les indemnités obtenues en réparation de dommages.

Prépare les motocyclistes au BREVET MILITAIRE, leur assure une affectation dans un régiment motorisé.

Possède un bureau dans les vingt-deux succursales de l'Automobile-Club du Nord. 23790d

Notre vieille église Saint-Martin fut, pendant un temps, élevée au rang de cathédrale

On sait qu'une cathédrale est l'église où siège d'un évêché. Notre vieille église Saint-Martin, malgré sa valeur architecturale et son âge, n'est donc qu'une simple église paroissiale.

Mais il y eut une époque, pourtant dans l'histoire religieuse de la Révolution, où l'église Saint-Martin de Roubaix fut la cathédrale du département du Nord. En effet, en février 1796, l'évêque constitutionnel Primat, qui depuis plus de quatre ans était titulaire du siège épiscopal de Cambrai, fit choix de Roubaix pour sa résidence parce qu'il était « mécontent de Cambrai ». Il y bénit, le Jeudi-Saint, les saintes huiles dans l'église Saint-Martin devenue sa cathédrale, et il y célébra pontificalement à diverses reprises. C'est de là qu'il partit, au début de mai, pour sa première tournée pastorale. Mal accueilli, victime de mille aventures déplaisantes, tombé malade à Douai, il regagna Lille le 20 mars 1797, et s'installa, le Jeudi-Saint, dans l'église paroissiale de Saint-André.

Les Roubaisiens n'avaient certes pas, besoin, pour aimer leur vieille église, qu'elle ait été parée de cet illustre titre. Ils seront pourtant fiers de savoir que, pendant un an, Saint-Martin fut élevée au rang de cathédrale.

Union nationale et républicaine

Carnet de notes

Le 25 septembre 1937, M. Rivollet, au nom de la Confédération nationale des anciens combattants, écrivait à M. Chautemps la lettre qui suit :

« Les anciens combattants, sans distinction de partis ni de religions, émus de voir leurs camarades, les religieux anciens combattants, ne pas jouir des droits et des libertés qu'eux-mêmes possèdent, ont, depuis plusieurs années, émis dans leurs congrès, à différentes reprises, le vœu que « tous les anciens combattants », les congréganistes comme les autres, ayant été égaux pendant la guerre devant la misère, la souffrance et la mort, tous, les congréganistes comme les autres, doivent également jouir pendant la paix des mêmes droits et des mêmes libertés.

» L'unanimité la plus complète s'est faite sur ce vœu et en conséquence, toujours avec la même unanimité, les anciens combattants ont remis à M. Léon Blum, président du Conseil, le projet de texte de loi suivant :

« A partir de la promulgation de la présente loi, le titre III de la loi du 1er juillet 1901 et la loi du 7 juillet 1904 ne seront plus applicables aux anciens combattants titulaires de la médaille interalliée ou de la carte du combattant, ni à leurs ayants-droit. »

» Les divers ministres des Pensions et M. Albert Rivière, mis au courant, se sont déclarés favorables.

» Les anciens combattants voient dans l'adoption de ce texte une mesure de justice à laquelle ils attachent la plus grande importance. De plus, soucieux de la vie du pays, désireux de collaborer avec le gouvernement dans sa tâche de redressement selon la doctrine proclamée par eux dans « L'appel au pays », ils y voient un geste d'apaisement qui ne pourrait que renforcer l'action de votre gouvernement pour la paix sociale. Ils estiment encore, eux qui depuis des années travaillent pour la paix et sont soucieux de maintenir à la France son prestige à l'étranger, qu'une telle mesure serait de nature à concilier à notre pays l'estime des autres nations et qu'elle augmenterait l'autorité de nos camarades religieux qui, répandus dans le monde, y sont parmi les meilleurs ouvriers de l'influence et du rayonnement français.

» Je vous serais reconnaissant, en conséquence, M. le Président, de vouloir bien accueillir ma requête avec votre bienveillance accoutumée et de me donner une réponse que je puisse communiquer à mes camarades. »

Les choses en sont là. Désormais c'est la Confédération nationale elle-même, avec ses 3.500.000 membres, qui à l'unanimité réclame des pouvoirs publics, à l'endroit des camarades religieux, un geste de justice et cela dans l'intérêt de la paix sociale, pour le prestige de la France à l'étranger, pour son influence et son rayonnement dans le monde.

M. Chautemps, plaçant le pays au-dessus des querelles parfaites, n'écoutant que la justice dont la voix de la génération du feu est le plus puissant écho, voudra-t-il faire ce geste qui, selon les paroles de M. Guernut, loin d'avilir, ennoblirait au contraire celui qui l'exécuterait; ce geste qui mettrait fin, suivant le mot de M. Ruyssen, « à la plus grande iniquité du siècle » ?

La réponse de M. Chautemps est impatiemment attendue.

Jean DAURAY.

Après l'accident du grand boulevard

L'amélioration de l'état des blessés se confirme

Nous avons appris hier avec plaisir que l'amélioration de l'état de M. Honoré, juge de paix à Roubaix; de sa fille et sa petite-fille, Mme et Mlle Petitimon, de Tourcoing, blessés au cours de l'accident qui s'est produit dimanche après-midi à proximité du Croisé-Laroche, se confirmait.

Ainsi, on peut donc espérer définitivement sauver M. Honoré et sa petite-fille, les deux victimes de ce malheureux accident les plus gravement atteintes et sur le sort desquelles on gardait encore quelque inquiétude.

M. Leman, doyen du Conseil municipal et du Conseil des prud'hommes, est nommé chevalier de la Légion d'honneur

Dans la promotion de la Légion d'honneur du ministère de la Justice, nous relevons le nom de M. César Leman, domicilié 15, avenue Julien-Lagache.

M. Leman est doyen du Conseil municipal et du Conseil des prud'hommes de Roubaix. C'est à ce dernier titre qu'il reçoit cette haute décoration.

Né à Roubaix en 1856, le nouveau chevalier exerça longtemps la profession de tisserand. Il se lança, jeune, dans la carrière publique. En 1895, il entra au Conseil prudd'hommal.

Depuis 43 ans donc, il siège à la section industrielle du tissage (2e Cie). En 1912, il fut élu conseiller municipal avec la liste socialiste et depuis, a conservé son mandat.

M. Leman est déjà titulaire de la médaille d'honneur prud'hommale.

En décembre, 36 décès de plus que de naissances à Roubaix

Au cours du mois de décembre 1937, 143 enfants dont 77 du sexe masculin, et 66 du sexe féminin ont vu le jour à Roubaix ; 74 mariages ont été célébrés et 179 personnes dont 94 du sexe masculin et 85 du sexe féminin sont mortes ; sur ce nombre 47 dont 14 étrangères à la ville ont succombé à l'hôpital. On constate donc, une fois encore, une sensible régression des naissances sur les décès.

La mortalité moyenne des cinq dernières années fut pour le mois de décembre de 178 ; elle fut, pour novembre 1937, de 151.

Quatre enfants de moins de 1 an sont morts, soit 2,8 % des naissances ; la tuberculose a fait 10 victimes, soit 5,5 % de la mortalité totale, et le cancer a provoqué 21 décès, soit 11,73 % de la mortalité totale ; les maladies épidémiques, en ont amené deux.

Durant ce mois de décembre, le Service d'hygiène a fait procéder à 65 désinfections, et, sur 9 échantillons d'eau pour l'alimentation soumis à l'analyse chimique 2 ont été reconnus mauvais ; il a été aussi procédé à 80 recherches bactériologiques et à 2 examens de sangs.

Enfin, durant le mois de décembre, le dit service a délivré les autorisations concernant la construction d'une maison d'habitation et 56 permis relatifs à des transformations diverses dans des immeubles.

On va reviser les listes électorales

Il est actuellement procédé à la révision de la liste électorale pour 1938.

Les demandes d'inscriptions sont reçues de 8 h. à midi et de 14 à 20 h. ; le dimanche de 9 h. à midi. Les bureaux sont fermés le lundi. Les intéressés sont invités à se présenter au bureau des élections, rue du Maréchal-Foch, 2e étage, guichets 12 et 13, munis : du livret de famille ; du livret militaire ou de toute pièce justifiant leur nationalité française, et du certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure.

On réclame de la lumière

Bien qu'un gros effort ait été fait dans le domaine de l'éclairage public, il est indéniable que beaucoup de nos rues sont encore mal partagées sous le rapport de la lumière.

L'avenue des Cottages, par exemple, qui revêt, pourtant une certaine importance, puisqu'elle unit la rue Jean-Jaurès, à Croix et la mairie de Croix à la Laiterie, donc au Parc Barbieux, n'a pas encore reçu d'éclairage public, tout au moins sur sa partie qui appartient à la ville de Roubaix.

Pourtant, depuis l'été dernier, la chaussée de cette avenue a été remise en parfait état aux frais des propriétaires. Ne pourrait-on pas aussi lui donner l'éclairage dont elle a besoin ?

Il ne s'agit pas là seulement du confort des habitants mais aussi de la sécurité des nombreux passants qui empruntent cette avenue dont l'entrée le soir ressemble à un trou noir.

Nous signalons le fait au service compétent, persuadés qu'il en sera pris bonne note.

La croix de la Légion d'honneur sera remise samedi à M. Christiaens, contrôleur des P.T.T.

Samedi prochain à 12 h. 30, au Palais de la Bière, 6, place Richebé, à Lille, le ministre des P.T.T. ou son représentant, remettra la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Christiaens, contrôleur principal de travaux des P.T.T. à Roubaix.

La remise de la fourragère par les anciens combattants des 151me et 351me R.I., à Metz

Une délégation des anciens combattants de ces deux régiments, s'est rendue à Metz, samedi, pour remettre la fourragère aux jeunes soldats du 151e R.I. A son arrivée à Metz, elle fut reçue en gare par une délégation d'officiers du régiment qui lui souhaita la bienvenue et la conduisit au quartier Grossetti où le colonel Thierry-d'Argenlieu, la remercia, tandis que la musique la saluait. Puis, ce fut la réception dans la salle d'honneur du regiment où chacun s'inclina devant le mémorial.

L'apéritif fut offert tandis que la délégation de Roubaix, serrait les mains des camarades de Paris, arrivés quelques instants plus tôt. Un banquet, qui réunissait soldats, sous-officiers et officiers, eut lieu ensuite sous la présidence du colonel entouré de ses officiers supérieurs.

Au dessert, après que M. Mayer, président de Paris, eut pris la parole ; M. Maurice Pauchant, président de la section de Roubaix, remercia le colonel pour sa réception et tira les conclusions de cette cérémonie qui resserrera les liens entre les « anciens » du beau régiment.

M. Robert, de Paris, rappela ensuite quelques souvenirs personnels et le colonel Thierry-d'Argenlieu, félicita les délégations de leur visite. Une chaleureuse ovation lui fut faite. Puis, ce fut le départ pour le quartier Grandemaison, où le régiment au complet attendait les « anciens ». Le colonel après lui avoir présenté le drapeau, harangua le régiment et exhorta les jeunes soldats à suivre l'exemple de leurs ainés. Les « anciens » remirent alors la fourragère aux couleurs de la médaille militaire aux soldats des compagnies auxquelles ils avaient appartenu pendant la guerre. Les délégations se rangèrent ensuite et le régiment — magnifique de tenue — défila devant eux, aux accents de la marche du 151e.

Le lendemain, la délégation de Roubaix, se rendit au monument aux morts de la ville de Metz ou, M. Pauchant, déposa une gerbe de fleurs aux couleurs nationales. Ce fut ensuite le retour pour Roubaix. Ce voyage fut parfaitement mis au point par le dévoué secrétaire M. Bourgeois.

L'assemblée mensuelle, a lieu au siège dimanche prochain, à 10 h. 30. Les membres de la mutuelle familiale sont priés de se munir de leur carnet.

La fête de l'Union des familles nombreuses de Saint-Michel et Sainte-Bernadette

La fête de famille organisée par le comité, dans la salle du Foyer familial de Ste-Bernadette, a obtenu un plein succès.

Les adhérents et leurs enfants emplissaient la grande salle. La distribution des traditionnelles coquilles fut suivie de la projection de jolis films parlants, puis de la grande tombola.

Le président, M. H. Sénécaut, présenta ses souhaits à toutes les familles et ses remerciements à M. le curé de Ste-Bernadette, et félicita de leur générosité ou de leur dévouement tous ceux qui avaient contribué au succès de cette belle fête.

Le président signala les efforts de son comité pour l'aide moral et matérielle aux familles des adhérents.

Le trésorier, M. H. Delepaut, donna ensuite quelques précisions sur le fonctionnement des permanences qu'il assure le deuxième dimanche de chaque mois avec le concours du secrétaire M. Lecat.

Prochaine permanence au siège, café Degeyter, 1, rue Lecomte-Baillon, dimanche 13 février, de 10 h. 30 à midi. Se munir du livret de famille. Réunion du comité, jeudi 17 février, à 20 h. 15.

Les retraités confédérés des chemins de fer demandent aussi l'échelle mobile

Les cheminots retraités confédérés, réunis le 8 janvier, à la Bourse du Travail de Roubaix, ont voté un ordre du jour protestant contre le vote des Chambres, qui a ramené à 60 fr. l'indemnité de 150 fr. et demandant la péréquation intégrale ainsi que l'échelle mobile suivant le coût de la vie. Ils demandent aussi que les pensions des veuves soient portées aux deux tiers de la pension de leurs maris.

Le tirage des loteries des Combattants républicains est fixé au 30 janvier et au 6 juin

Le tirage de la loterie de la Fédération nationale des combattants républicains (pochettes à 20 fr.), est fixé au 30 janvier.

Celle de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais (pochettes à 5 francs), aura lieu le 6 juin, à l'occasion du Congrès national organisé à Roubaix les 4, 5 et 6 juin.

L'assemblée générale de l'Association scolaire des pères de famille de Ségur

Les membres de l'Association scolaire des pères de famille de l'Institution de Ségur, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 27 janvier, à 10 h., au siège social, rue Colbert.

La remise des récompenses par les « Amis de la Basse-Cour »

La remise des récompenses de la dernière exposition d'aviculture de Roubaix aura lieu le dimanche 23 janvier, à 17 h., au siège, Café Pandore.

Les exposants ayant eu des sujets primés et qui désireraient un diplôme de ces prix, peuvent le demander au secrétaire général, M. Ch. Vanacker, 143, boulevard de Belfort. Les cotisations 1938 peuvent être adressées à la même adresse, ou au compte chèque postal, 505.34 Lille.

La colonie belge de Roubaix se réunira le 27 février

L'assemblée générale de la colonie belge est fixée au dimanche 27 février. à 10 h., à la Brasserie des Orphéonistes. Les membres d'honneur sont priés de faire parvenir au siège où chez les membres du Comité, les lots qu'ils destinent à la tombola.

Une conférence à l'Union paroissiale Sainte-Elisabeth

Les adhérents sont invités à la conférence qui sera donnée ce soir mercredi rue de Rocroi, à 20 h.

M. l'abbé Van Autryve prendra la parole sur ce sujet : L'action d'un grand chrétien dans sa patrie : le chancelier Dollfus.

Cette conférence sera illustrée de projections.

L'assemblée générale des Anciens Elèves de Saint-Louis

La réunion statutaire de janvier est fixée à dimanche prochain 16 janvier. Elle comportera à 9 h. 30, à la chapelle de l'Institution, une messe pour les membres défunts ; à 11 h., au Foyer, assemblée générale. Vœux ; rapports moral et financier ; questions diverses ; cotisation annuelle.

Une réunion du Comité des fêtes du Pile (section des Trois-Ponts)

Les commerçants du quartier sont invités à la réunion du vendredi 14 janvier, à 19 h. 30, chez Edmond Delannoy, 1, rue des 3 Ponts.

La douane cherche... et trouve, rue des Longues-Haies

Le capitaine des douanes Carlier, de la brigade de Roubaix-gauche, accompagné de préposés et de M. Darley, commissaire de police, a opéré, hier, plusieurs perquisitions chez divers habitants de la rue des Longues-Haies.

Trois de ces perquisitions amenèrent des résultats probants. Chez Charles Deschoemacker, cabaretier, 96, rue des Longues-Haies, on trouva, dans la cuisine, deux paquets contenant chacun 250 grammes de tabac belge ; chez Emile Baril, chômeur, même adresse, on découvrit 3 kilos 250 de tabac dissimulé sous une table, et enfin, dans un autre appartement de l'immeuble, celui occupé par Marcel Davelose, un sac qui livra aux douaniers 2 kilos 250 de tabac belge...

Naturellement, ce tabac a été saisi, et des poursuites seront intentées contre les détenteurs.

La victime de l'accident d'auto de l'Epeule est toujours dans un état grave

Nous avons relaté que, dimanche soir, Mme Gabrielle Masqueller, 58 ans, domiciliée 1, rue d'Oran, cour Broux, 1, à Croix, avait été écrasée à l'angle des rues des Ogiers et Cugnot, par une automobile que pilotait M. Albert Hugebaert, 46 ans, tailleur d'habits, 13, rue Chevreul, à Croix.

Mme Masqueller, qui a été admise à la clinique de M. le docteur Descarpentries, est toujours dans un état alarmant. Ses blessures sont nombreuses et graves : deux côtes fracturées, une fracture de la clavicule gauche, une fracture du bassin, un rein écrasé dont l'ablation paraît nécessaire et enfin de multiples contusions.

L'enquête se poursuit activement pour établir les responsabilités de cet accident.

Une automobile est enlevée à son propriétaire rue de la Fosse-aux-Chênes

Au cours de la soirée de lundi à mardi, une automobile a été volée à M. Léon Cavrois, industriel, domicilié 12, rue Henri-Bossut.

Cette voiture stationnait rue de la Fosse-aux-Chênes où M. Cavrois avait affaire. Et quand il revint, l'auto avait disparu...

Il s'agit d'une voiture à quatre places, quatre portes, de couleur bleue, portant le numéro d'immatriculation 3 M-B 8.

Une plainte a été déposée et le signalement de l'auto volée a été lancé dans toutes les directions.

---

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mercredi 12 janvier. — N° 39. *

Afin d'avoir un peu d'argent en arrivant à Londres, il avait été convenu que le bohémien essayerait de vendre ma montre au premier village. Il se tira si bien de la transaction qu'il me rapporta vingt shillings. Je le priai d'en garder cinq.

Que ferai-je en arrivant à Londres ? Retourner chez Sarah Earts ? Après notre dernière entrevue, il n'en était pas question. D'autre part, je ne connaissais personne. Ann Bryden ?

J'éprouvai une répugnance à retourner chez Mrs Latherby.

C'est alors qu'un nom oublié, celui d'une petite femme un peu bossue à laquelle je n'avais pas pensé depuis des semaines se présenta dans ma mémoire: Miss Smith, la belle-sœur de Mrs Latherby-Smith. Je me rappelai la bonté qu'elle m'avait témoignée, la sympathie que je lui avais inspirée et l'adresse qu'elle m'avait donnée: Miss Jane Smith, *Les Pins, Lull, Dorsetshire.*

Je me rappelai ses paroles:

« Si vous avez besoin d'une amie, un jour, songez à moi. Ma demeure est rustique, mais sera heureuse de vous accueillir. Souvent le bon pain bis paraît plus savoureux que la plus délicate pâtisserie. »

Comme ses paroles me semblaient prophétiques aujourd'hui !

— Elle me cherchera une place, songeai-je. Elle aura pitié de ma détresse. Je résolus de gagner Lull. Certainement, avec ce que je possédais, il me serait possible de payer le billet du chemin de fer. Sitôt arrivée à Londres, après avoir pris congé de mes bohémiens qui avaient été parfaitement corrects, je gagnai la gare et pris un billet de troisième pour Lull. Lady Sophie ne penserait pas à venir me chercher dans ce coin perdu !...

On me chercherait chez Ann Bryden ou à Peckham, où personne ne m'aurait vue.

Songeant à Peckham, je repensai à Jimmy et par contre-coup à l'écrivaine. Cela me rappelait que j'avais oublié de poursuivre mes investigations et que je ne saurais jamais si oui ou non ce petit meuble contenait un tiroir secret. Quels étaient donc ces papiers qui faisaient trembler lady Dunbar et qu'on croyait en ma possession ?... Si Diana revenait à Seaforth House et fouillait à nouveau ce meuble ?... Bah ! que m'importait !... Tout m'était égal, désormais, en regard de la ruine de mes espérances, en regard de mon amour-mort.

Il me fut amer de songer que Diana saurait ma fuite et se réjouirait d'avoir si bien manœuvré. Qui sait ? Elle essayerait peut-être de se faire épouser par sir George ? A cette pensée, j'eus un voile devant les yeux. Si par surcroît, elle découvrait les papiers qu'elle était venue me voler son triomphe serait complet.

Non, elle avait cru à mon bluff quand je lui avais affirmé que j'avais mis les papiers en lieu sûr et qu'elle ne les aurait pas. J'étais au moins contente d'avoir empoisonné son triomphe.

Qu'allait devenir l'écrivaine maintenant que j'étais partie, abandonnant encore une fois ce cher souvenir ? Sir George la garderait-il ? En ferait-il cadeau à lady Sophie ?...

Ces perplexités me firent oublier pendant quelques instants mon désespoir.

De toutes façons, je pouvais espérer que l'écrivaine ne tomberait pas, pour l'instant, entre les mains des Dunbar. Si tout de même ces mystérieux papiers existaient quelque part et devaient m'assurer la fortune ?... Un héritage insoupçonné que les Dunbar se seraient indûment appropriés ?

Non, ce serait trop beau ! Je songeai tout à coup que si cela était cependant les Dunbar, dans la crainte de se voir spoliés chercheraient peut-être à me ravir ces papiers ou même à me supprimer ?... Je n'avais pas songé à cela. Devrais-je me cacher aussi bien de mes soi-disant amis que de mes ennemis ?...

Le trajet de Londres à Lull est assez long. Enfin, à la nuit tombante